



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 077-217704949-20241219-DELIB2024\_056-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  06/12/2024
Date d'affichage  19/12/2024
Nombre de conseillers :  En exercice.....23  Présents.....17  Votants.....22
Réf : 2024-060  Objet :  <b>RECRUTEMENT AGENT PERMANENT AU SERVICE ADMINISTRATIF</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/12/2024  Le Maire,  A. MOMON

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE  
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN  
Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET  
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN  
Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN

**Absent(s) :**

Clément ROCU

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2024-060- RECRUTEMENT AGENT PERMANENT AU SERVICE ADMINISTRATIF

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3, 4°,  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,  
Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,  
Considérant que l'organisation des services communaux nécessite de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet,

Entendu, Monsieur le Maire,

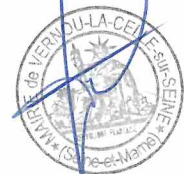
- **INFORMER** que les services administratifs connaissent une réorganisation des missions suite à deux départs à la retraite au sein du service administratif, avec une nouvelle répartition des tâches et des missions. Cette nouvelle organisation a nécessité le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée pour permettre de renforcer les équipes. Cet agent exerce ses missions au sein des services en tant que chargée de missions et donne entière satisfaction.
- **INFORMER** que le fonctionnement du service administratif sur la Commune nécessite le recrutement d'un agent administratif ;
- **PROPOSER** au Conseil municipal :
  - De créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
  - D'envisager ce poste sur un grade d'adjoint administratif territorial (Cat. C), compte tenu des compétences et de l'expérience demandées ;
- **INFORMER** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création d'un poste d'agent administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00, sur un grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à durée indéterminée de cet agent

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE